

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

(Informations figurant sur la signalétique)

Nom de l'Ecole Supérieure d'Art

Adresse

CP Ville

Tél Fax

Nom du plasticien

Promotion

Adresse*

CP Ville

Tél Fax

E-mail

**informations nécessaires au suivi des dossiers*

Je soussigné(e).....m'engage à participer à ladite manifestation et à en accepter le règlement ainsi que les consignes d'installation (cf. documents ci-joints).

J'autorise / n'autorise pas la Ville de Mulhouse à exploiter les photos ou représentations de mes travaux pour diffusion auprès des magazines nationaux, internationaux, spécialisés (rayer les mentions inutiles).

Signature :

Ce bulletin ainsi que le dossier artistique est à retourner impérativement **avant le 31 janvier 2017** ; à l'attention de :

Monsieur Michel SAMUEL-WEIS
Adjoint au Maire chargé de la Culture
2, rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 MULHOUSE Cedex 9

Le dossier artistique comprend (cf. règlement de la manifestation):

- 1. CV de l'artiste participant**
- 2. Une sélection de travaux documentés sous forme de tirages photographiques papier (maximum 15). Un descriptif sommaire des travaux par écrit est possible si nécessaire.**
- 3. Si le candidat présente des vidéos, il est obligatoire d'ajouter un synopsis voire un résumé court.**

MODALITES ET DELAIS DE PARTICIPATION

Pour le bon déroulement de votre participation, merci de suivre les points suivants :

1. renvoyer le formulaire d'inscription avant le **31 janvier 2017**,
2. renvoyer cette feuille signée avant le **31 janvier 2017**,
3. renvoyer le dossier d'inscription technique avant le **31 mars 2017**. Il sera composé :
 - du formulaire d'inscription (2 pages), en prenant soin de répondre à l'ensemble des questions !
 - des plans : avec le schéma de votre installation.Seuls les dossiers techniques complets seront étudiés. Aucune modification ne sera prise en compte après le 31 mars 2017.
4. vous assurer que le service du Développement culturel ait bien réceptionné vos documents (points n°1, n°2 et n°3 du présent document) dans les délais indiqués ci-dessus. Tél : 03.69.77.77.50 - Mail : elodie.mosnier@mulhouse-alsace.fr

IMPORTANT :

Tous les dossiers techniques arrivants après le 31 mars 2017 ne seront plus étudiés. Cependant, nous vous mettrons d'office à disposition un stand basique avec du tissu blanc sur les cloisons, de l'éclairage standard et 3Kw d'électricité. Et cela, quelque soit la nature des travaux que vous présenterez.

Lors du montage, aucun outil ne sera mis à disposition. Merci de prévoir ce dont vous avez besoin (escabeau, aspirateur, tournevis, marteau, vis...).

Mobilier : Sur demande, vous pouvez disposer uniquement de tables et de chaises (sous réserve de stock disponible).

➔ Je certifie avoir prie connaissance :

- des instructions de participations à « mulhouse 017 »,
- du règlement de la manifestation, que je m'engage à respecter.

Nom :

Prénom :

Ecole :

Date :

Signature :

Dossier suivi par :

Service Développement culturel :

Elodie MOSNIER

Tél. : 03.69.77.77.50

Mail : elodie.mosnier@mulhouse-alsace.fr

Technicien du Parc des Expositions :

Philippe FREUND

Tél. : 06.03.79.32.34

DOSSIER D'INSCRIPTION TECHNIQUE **RETOUR IMPERATIF AVANT LE 31 MARS 2017**

Le service du Développement culturel de la Ville de Mulhouse organise « **mulhouse 017** », au Parc des Expositions, du 10 au 13 juin 2017.

Le dossier d'inscription technique que vous retournerez au service du Développement Culturel, est composé :

- **Du formulaire d'inscription** (page 2 et 3), en prenant soin de répondre à l'ensemble des questions !
- **Des plans** : vous choisissez un modèle de stand qui correspond à votre installation. Vous la schématisez sur le plan du stand choisi (stand n°1, stand n°2, stand n°3 ou stand n°4).

Seuls les dossiers techniques complets seront étudiés.
Aucune modification ne sera prise en compte après le 31 mars 2017.

IMPORTANT :

- Il appartient à l'artiste participant de s'assurer que le service du Développement Culturel ait bien réceptionné son dossier technique dans les délais indiqués. (tel. : 03.69.77.77.50)
- Tous les dossiers techniques arrivants après le 31 mars 2017 ne seront plus étudiés. Cependant, nous vous mettrons d'office à disposition un stand de base (n°1) avec du tissu blanc sur les cloisons, de l'éclairage standard et 3Kw d'électricité. Et cela, quelque soit la nature des travaux que vous présenterez.
- Lors du montage, aucun outil ne sera mis à disposition. Merci de prévoir ce dont vous avez besoin (escabeau, aspirateur, tournevis, marteau, vis, scotch, clous, etc.).
- Mobilier : sur demande, vous pouvez disposer uniquement de tables et de chaises (sous réserve de stock disponible).

Le dossier est à renvoyer avant le 31 mars 2017.

par mail à : elodie.mosnier@mulhouse-alsace.fr (fichier pdf)

OU

par courrier à :

Ville de Mulhouse - Service Développement Culturel
2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 10020
68948 Mulhouse Cedex 9

FORMULAIRE D'INSCRIPTION TECHNIQUE

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

(* : informations figurant sur la signalétique de votre stand. Merci d'écrire lisiblement)

Nom de l'Ecole supérieure d'art* : _____

Adresse de l'école : _____

Code postal : _____ Ville* : _____

Nom et Prénom du plasticien* : _____

Promotion (année) : _____

Adresse du plasticien : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Type(s) des travaux présentés (vidéos, peintures, sculptures, etc.) : _____

AUTRES PRESTATIONS DEMANDEES

Chariot élévateur oui / non Si oui pour : montage / démontage

Temps estimé d'utilisation : _____ minutes/heures

Stockage sur place oui / non Si oui : surface en m² : _____

Stockage sur site du mercredi 7 juin 2017 soir au mercredi 14 juin 2017 matin (conformément à l'article 9 du règlement, l'assurance souscrite est valable du jeudi 8 juin 2017 8h au mercredi 14 juin 2017 à 12h).

- **Documents à retourner impérativement avant le 31 mars 2017.**
- **Schématisez obligatoirement votre occupation du stand sur le plan choisi.**
- **Pour tout renseignement technique complémentaire, vous pouvez joindre Philippe FREUND au 06.03.76.32.34.**
- **Pour visualiser des photos des stands, vous pouvez vous rendre sur le site internet du Parc des expositions : [https://www.parcexpo.fr/pe_page.php?pg= PAGE AGENDA EVENT&i d=68](https://www.parcexpo.fr/pe_page.php?pg=PAGE_AGENDA_EVENT&i d=68)**

CHOIX DU STAND

Merci de sélectionner un seul type de stand et d'indiquer clairement les caractéristiques souhaitées. Joindre obligatoirement le plan complété du stand.

Stand n°1 : STAND DE BASE

Habillage cloisons* : tissu noir tissu blanc prêt à tapisser**
Puissance électrique : 3Kw autres : _____
Eclairage (5 maxi) : oui, nombre de spot : _____ (à positionner sur le plan !) non

Stand n°2 : STAND EQUIPE

Habillage cloisons* : tissu noir tissu blanc prêt à tapisser**
Puissance électrique : 3Kw autres : _____
Eclairage (5 maxi) : oui, nombre de spot : _____ (à positionner sur le plan !) non

En plus, UNIQUEMENT POUR LA PRESENTATION DE VIDEO :

Possibilité de faux-plafond (tissu tendu !)** : oui non Si oui : tissus noir blanc

Stand n°3 : STAND VIDEO

Habillage cloisons* : tissu noir tissu blanc
Puissance électrique : 3Kw autres : _____
Faux-plafond (tissu tendu !)** : tissu noir tissu blanc
Etagère standard 60x40 (à positionner sur le plan) : oui non

Stand n°4 : STAND MONUMENTAL

Un espace hors stand de 80m² (sans panneaux ni plafond), pour installation monumentale.

Eclairage par le haut (éclairage du hall d'exposition)

Puissance électrique : 3Kw autres : _____

Descriptif sommaire de l'œuvre présentée :

Pour tous les types de stand :

Fixation d'une pièce de plus de 30 kg nécessitant un accrochage spécifique : oui non
(si oui matérialisation sur le plan obligatoire)

* Si les faces doivent être de couleurs différentes, les faire apparaître sur le plan.

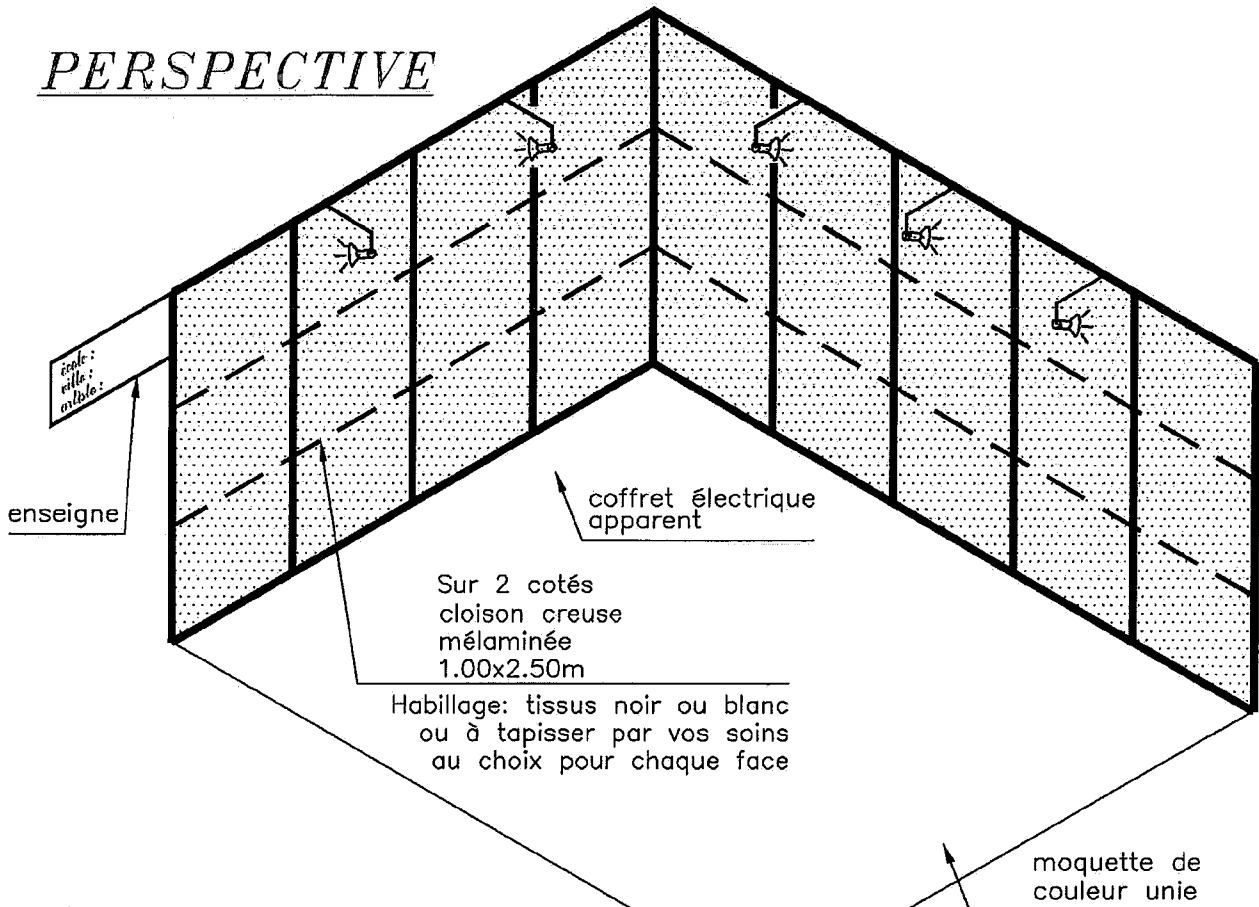
** Panneau de particules bois (aggloméré) pas uniforme.

*** Le faux-plafond n'est pas opaque !

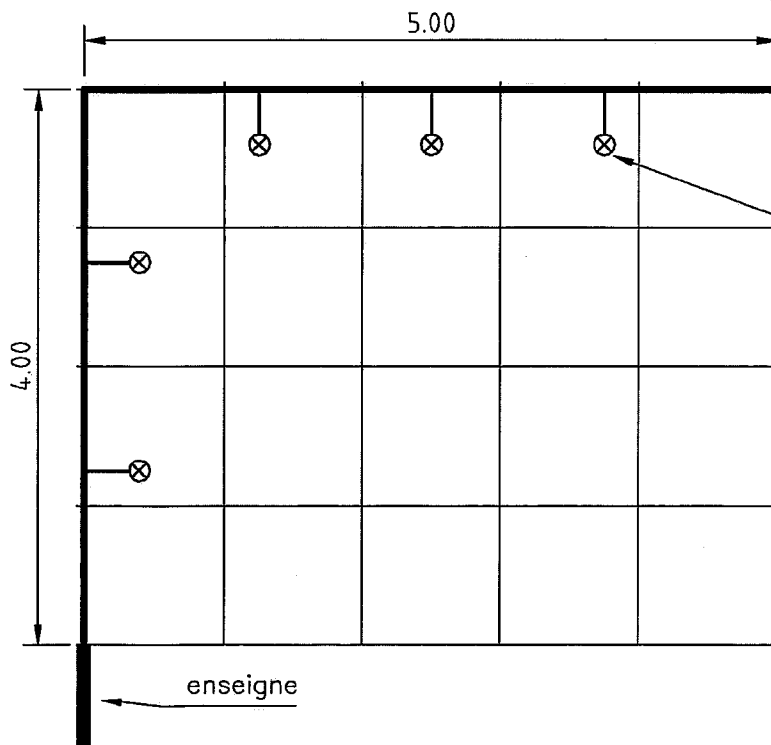
IMPORTANT :

- Il est possible d'accrocher sur vos murs extérieurs (pour les stands n°3).
- Il est possible qu'une cloison sur deux soit décalée (jour) au niveau bas des panneaux.
- L'orientation du stand est aléatoire.
- Merci de prévoir des adaptateurs de prises électriques pour les appareils étrangers.

PERSPECTIVE



VUE EN PLAN



spot Oui Non

Si oui:

- Combien (de 1 à 5 maxi) ? : _
à positionner sur le plan

**Pour plus de renseignement technique
contacter:**

- **Phillipe FREUND**

- **06 03 79 32 34**

**après réception des plans aucune
modification sur les aménagements
ne sera acceptée.**

le 11/10/2016
échelle: 1/500

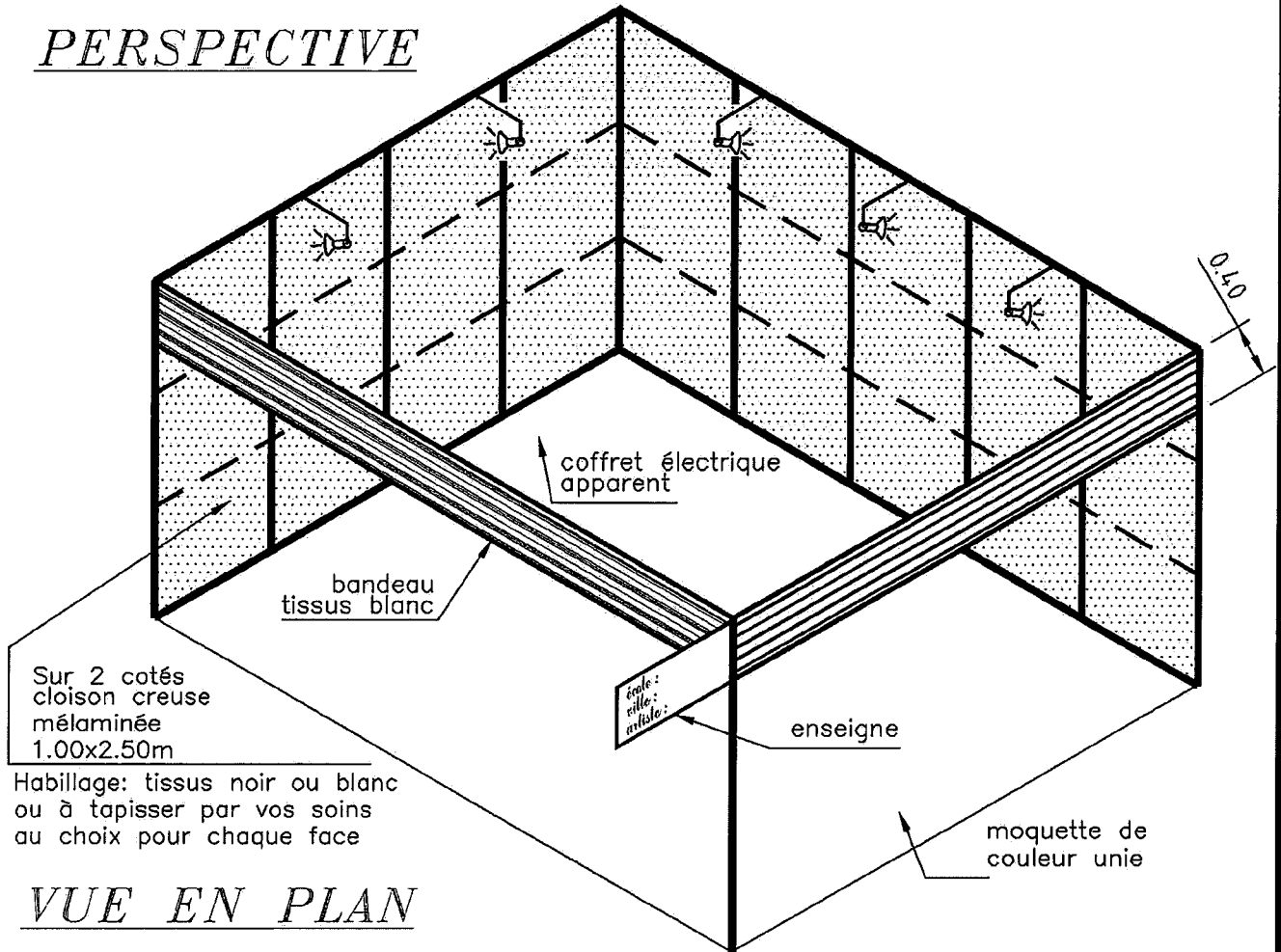
①

MULHOUSE 017

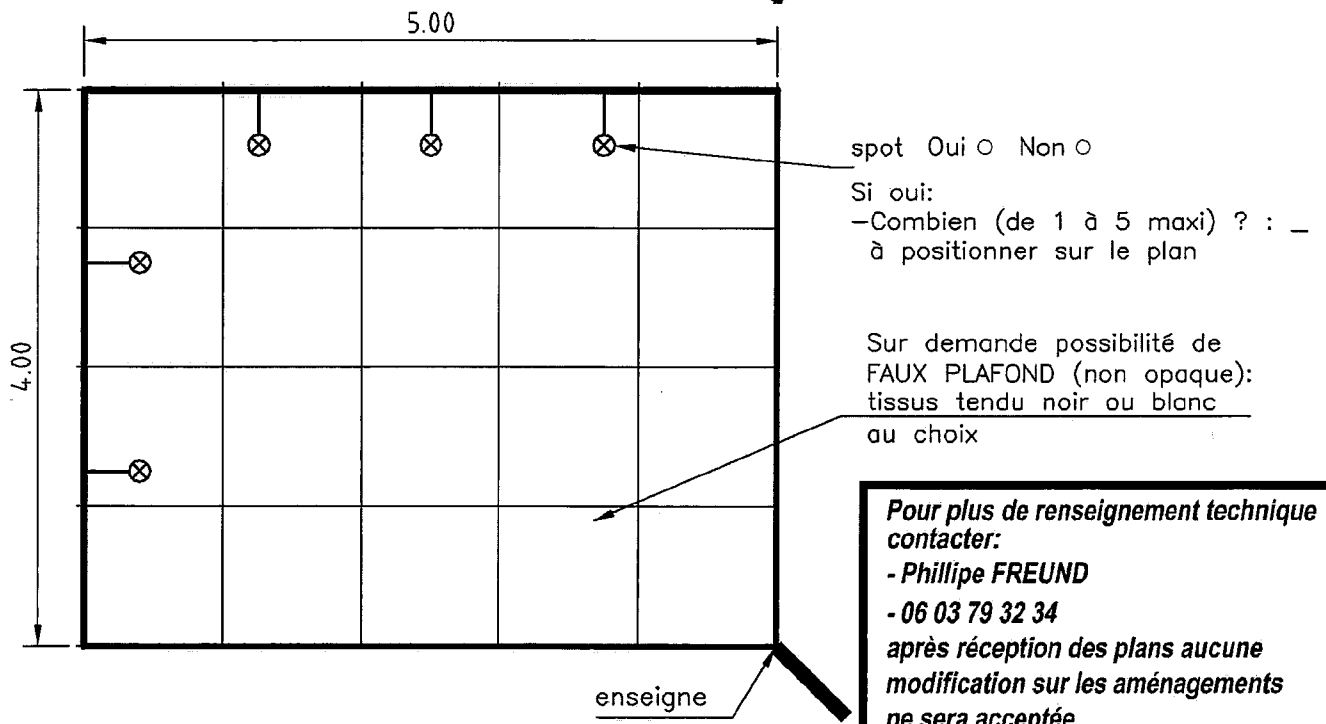
stand de base

**MULHOUSE EXPO
SAEML**

PERSPECTIVE



VUE EN PLAN



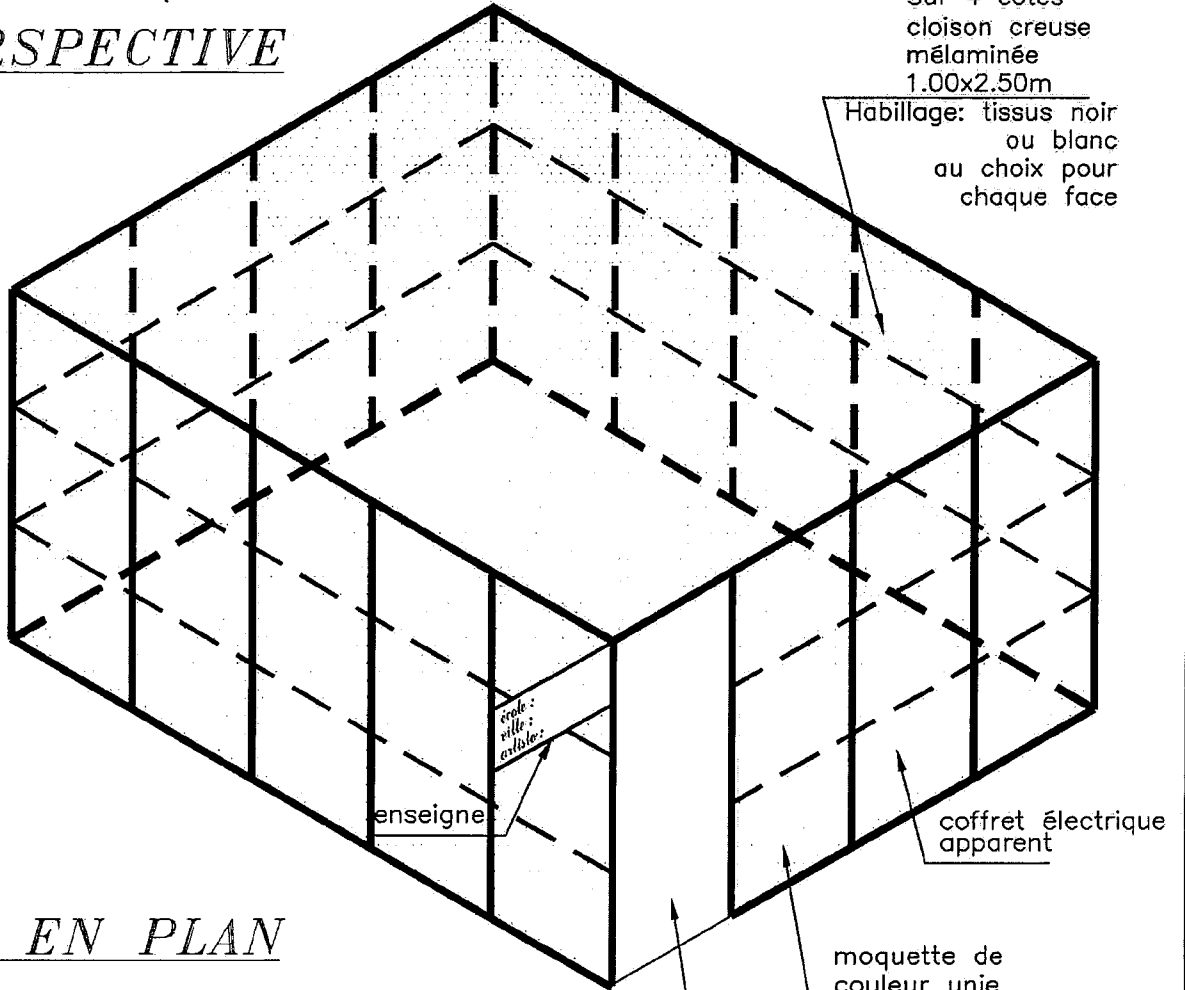
le 11/10/2016
échelle: 1/500

2

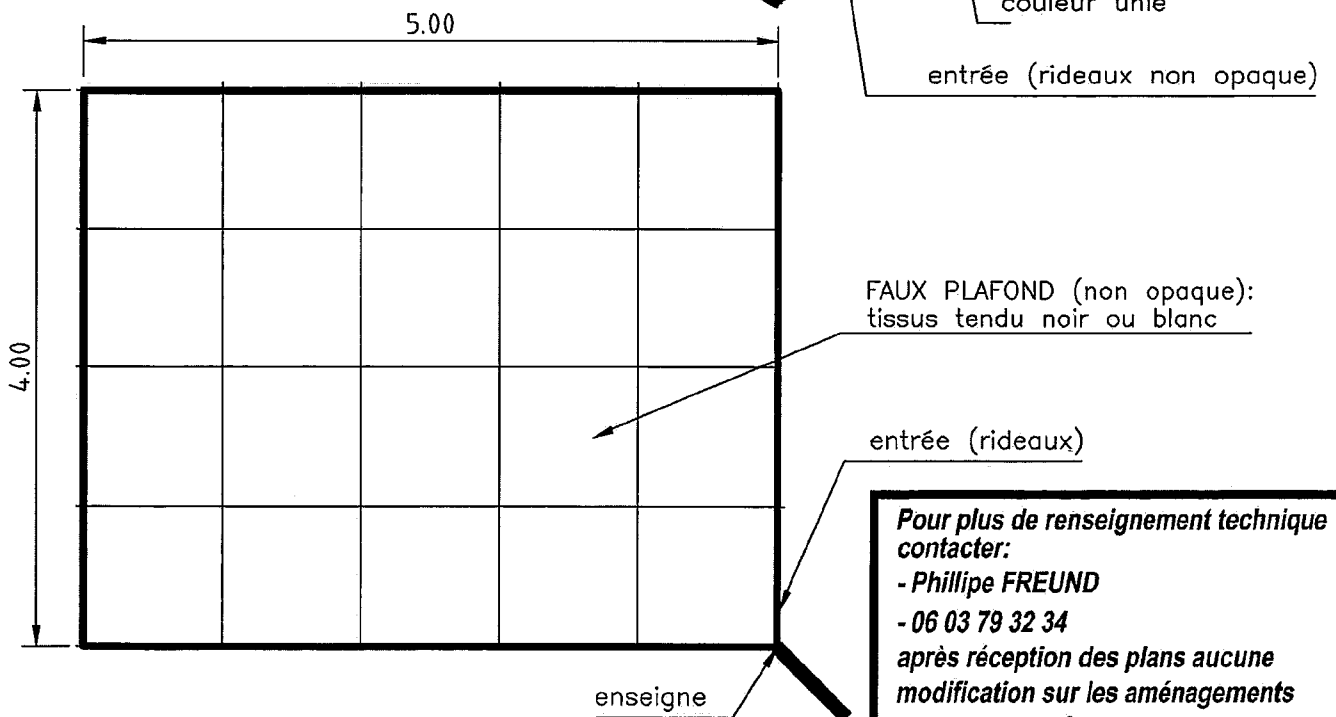
MULHOUSE 017
stand équipé

MULHOUSE EXPO
SAEML

PERSPECTIVE



VUE EN PLAN

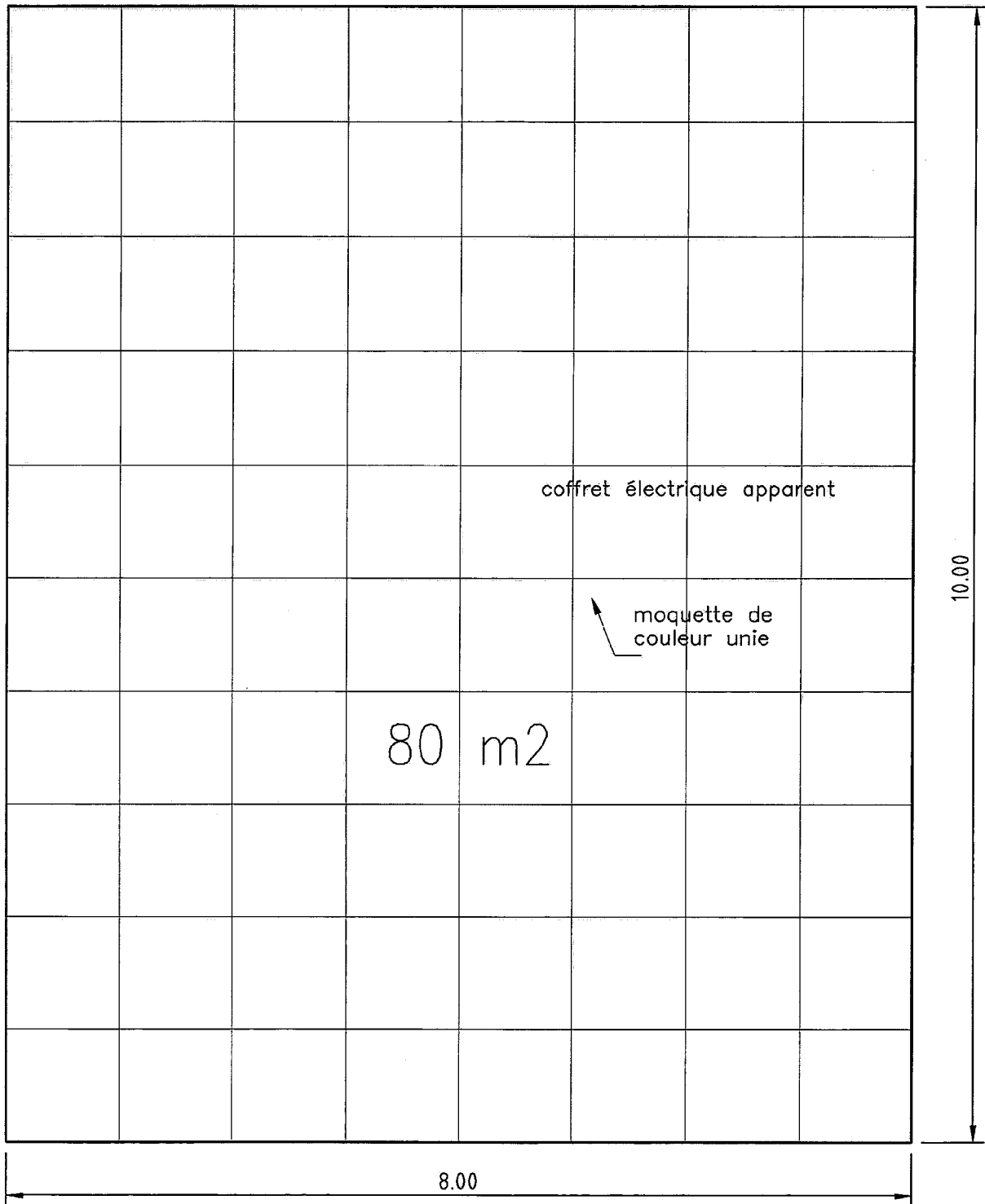


Pour plus de renseignement technique contacter:
- **Phillipe FREUND**
- **06 03 79 32 34**
après réception des plans aucune modification sur les aménagements ne sera acceptée.

le 11/10/2016
échelle: 1/500

3
MULHOUSE 017
stand vidéo sans spots

MULHOUSE EXPO
SAEML



Stand sans cloison limitée par les allées de circulation visiteur
 Attention: l'installation ne doit pas mordre sur les allées

Pour plus de renseignement technique contacter:

- Philippe FREUND

- 06 03 79 32 34

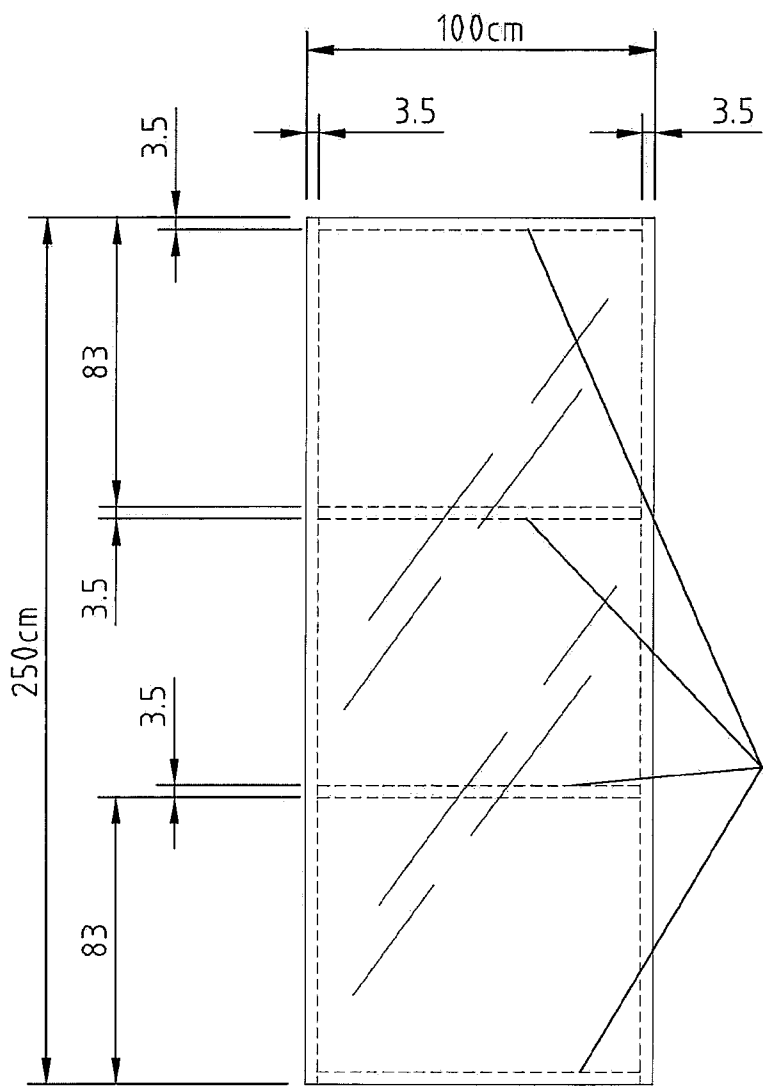
après réception des plans aucune modification sur les aménagements ne sera acceptée.

le 11/10/2016
 échelle: 1/500

4

MULHOUSE 017
 Installation monumentale

MULHOUSE EXPO
 SAEML



fixation des
oeuvres sur les
tasseaux pour
plus de 10 Kg

gabarit recouvert de panneaux de bois

**Pour plus de renseignement technique
contacter:**
 - **Phillipe FREUND**
 - **06 03 79 32 34**
 après réception des plans aucune
 modification sur les aménagements
 ne sera acceptée.

le 11/10/2016
 échelle: 1/200

MULHOUSE 017
CLOISON CREUSE

**MULHOUSE EXPO
 SAEML**

REGLEMENT

**BIENNALE DE LA JEUNE CREATION CONTEMPORAINE
" mulhouse 017 "**

du 10 au 13 JUIN 2017
Parc des Expositions de Mulhouse

Le règlement et le dossier de candidature sont adressés, à titre gratuit, à tout artiste issu des écoles supérieures d'art qui en fait la demande.

Préambule

La Ville de Mulhouse organise, en partenariat avec la Délégation aux Arts Plastiques, une biennale d'art contemporain "**mulhouse 017**" regroupant les écoles d'Art européennes.

ARTICLE 1 : Objet

La douzième édition de cette manifestation aura lieu au parc des Expositions du **10 au 13 juin 2017**.

Le principe de la manifestation est de rassembler l'ensemble des écoles d'art européennes autour d'une exposition, afin d'en assurer la représentation et la promotion, à une échelle nationale et internationale, en marge d'une des plus prestigieuses manifestations d'Europe, la Foire d'Art Contemporain de Bâle.

ARTICLE 2 : Organisation d'un concours / constitution du jury de la manifestation

1. Cette exposition est articulée sous la forme d'un concours ouvert aux jeunes artistes issus des Ecoles Supérieures d'Art.

Un jury, composé de personnalités du monde de l'art, se réunira, afin de désigner un lauréat auquel sera attribué, par la Ville de Mulhouse, une bourse d'un montant de *15 000 euros* répartie comme suit :

- *4 500 euros* pour soutenir un projet d'exposition à Mulhouse.
- *4 500 euros* afin de produire une publication accompagnant l'exposition.
- *6 000 euros* en aide à la création.

2. Jury de la manifestation :

Non déterminé à ce jour

ARTICLE 3 : Critères de sélection des exposants / Jury de sélection

1. Le candidat est titulaire d'un DNSEP depuis un maximum de deux ans (ou diplôme de fin d'étude équivalent en Europe et correspond au niveau bac +5).

2. La sélection des candidats est effectuée sur proposition des directeurs d'écoles d'art ou sur proposition spontanée de postulants libres, répondant aux mêmes critères d'étude.

3. Le candidat proposé par une école d'art, est retenu dans la limite des places disponibles fixées par l'organisateur, et dans l'ordre d'arrivée chronologique des candidatures.

4. Chaque candidat retenu n'est admis à participer qu'à une seule édition de la manifestation.

5. Sont concernés par le jury de pré-sélection :

- Les postulants libres (sous réserve de places restantes)
- Les propositions d'écoles supérieures à un candidat (sous réserve de places restantes).

La sélection des postulants libres s'opère par le jury de pré-sélection au prorata des places restantes.

6. Pour les participations européennes : les modalités de participation sont identiques aux français.

ARTICLE 4 : Constitution et réunion du jury de pré-sélection

Le jury de sélection est constitué de 3 personnalités du monde de l'art proposées par la Ville de Mulhouse (non-déterminé à ce jour).

La réunion du jury de pré-sélection intervient impérativement, dans le mois qui suit la date limite de dépôt des dossiers (soit avant fin janvier 2017).

ARTICLE 5 : Conditions de présentation des travaux

a) attribution d'un emplacement

1. La Ville de Mulhouse mettra à disposition, pour chacun des exposants, un stand de **20m²**, selon un plan de détail fourni en annexe (Stand de 5m de façade, 4m de profondeur - structure et cloisons en bois tapissées blanc de 2,50 m de hauteur / mise en place d'une signalétique, éclairage).

Des aménagements spécifiques pourront être envisagés (cloisonnement supplémentaire, éclairage, puissance électrique...) selon la nature des travaux présentés et selon un plan de détail fourni par l'artiste, au plus tard le 31 mars 2017.

2. Un espace hors stand de **80 m²** (sans panneaux, sans plafond) sera mis à disposition pour les exposants présentant des installations monumentales (stands limités en nombre).

Des fiches détaillées par type de stand et de prestation, avec vue en perspective et vue de dessus seront fournies afin de permettre le choix du mode d'exposition et déterminer la nature de la prestation.

Les demandes de réservation seront faites et acceptées pour la manifestation d'art contemporain elle-même et non pour un emplacement déterminé. Le service Développement culturel de la Ville de Mulhouse ainsi que le Parc Expo détermineront souverainement les emplacements, en fonction des dossiers remis.

b) transport et installation des œuvres

L'exposant doit surveiller personnellement et sous sa responsabilité le transport aller/retour et l'installation des œuvres.

L'assurance de la Ville joue lors du montage et du démontage des œuvres dans les conditions précisées à l'article 9 ci-après.

Les travaux d'installation ne seront effectués que pendant les jours et heures ouvrables fixés ultérieurement par un courrier précisant les consignes d'installation.

c) occupation et tenue des stands

Les exposants prennent les emplacements dans l'état où ils se trouvent et sont tenus de les quitter dans le même état.

Toute dégradation ou omission quelconque constatée à l'arrivée devra être signalée immédiatement par écrit au Service Développement Culturel de la Ville de Mulhouse.

Il est attendu des exposants qu'ils soient présents sur le site d'exposition aux heures d'ouverture de la manifestation durant les 4 jours d'expositions, ainsi que pour les jours de montage et démontage des oeuvres.

ARTICLE 6 : Prestations assurées par la structure d'accueil – Parc Expo

La structure d'accueil assure les prestations techniques suivantes :

- agencement général du site
- mise en place d'une signalétique (voir document annexe)
- mise en place d'un stand de 20m² par exposant (voir document annexe)
- réservation d'un matériel spécifique pour le chargement et le déchargement des oeuvres.

ARTICLE 7 : Prestations assurées par la Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse par l'intermédiaire de son service culturel, est chargée de la coordination de la manifestation.

A ce titre, la Ville assure :

a) l'administration

- instruction des dossiers
- coordination de la manifestation
- constitution d'un jury de pré-sélection / constitution du jury final (avec les partenaires)
- attribution des emplacements et suivi de la manifestation sur site.

b) la communication

- édition d'un dossier de présentation à l'attention des écoles
- campagne de presse et conférences de presse organisées à Mulhouse afin de sensibiliser les médias sur la douzième édition de cette manifestation
- mise en place d'une campagne de communication
- encarts publicitaires dans la presse nationale, internationale et spécialisée
- réalisation d'affiches, de dépliants de présentation, de cartons d'invitations, de banderoles.
- réalisation d'un catalogue (les artistes sont tenus de remettre les éléments nécessaires à la parution du catalogue, avant le 31 mars 2017, voir fiche d'inscription au catalogue).

c) l'accueil des participants

- hébergement des participants du 7 juin soir au 14 juin 2017 matin
- prise en charge des déjeuners sur le site de la manifestation par un traiteur pour les artistes participants et membres du jury du 8 juin au 13 juin 2017.

ARTICLE 8 : Prestations assurées par l'exposant / Ecole d'art

L'exposant est responsable de la prise en charge des frais de transport aller / retour de ses travaux, de l'assurance du transport de ses oeuvres ainsi que de l'hébergement des accompagnateurs éventuels.

Le matériel de diffusion (vidéo projecteur...) et de son (hauts parleurs) est à la charge de l'exposant. Les travaux de montage et démontage des œuvres seront effectués par l'exposant et sous sa responsabilité artistique (cf Article 5 - conditions de présentation des travaux).

L'exposant accepte de se soumettre à l'ensemble des clauses du règlement, ainsi qu'aux consignes spécifiques données lors de la manifestation.

ARTICLE 9 : Assurance

L'assurance prise en charge par la Ville de Mulhouse, prendra effet du montage, prévu le 8 juin 2017, au démontage, prévu le 14 juin 2017, jusqu'à **12h**.

Cette assurance garantira les risques de vol et de casse des œuvres exposées.

Afin d'assurer les œuvres exposées, les artistes participants sont tenus de déclarer, un mois au moins avant la manifestation, l'ensemble des travaux présentés sur une liste détaillée, adressée au Service Développement Culturel de la Ville de Mulhouse.

Cette liste comprend un descriptif de chacune des œuvres présentées, la valeur en euros de chacune des œuvres présentées, ainsi que la valeur totale, en euros.

Les œuvres non – déclarées, remplacées ou modifiées en cours d'exposition, ne seront pas assurées.

Les travaux endommagés sur le site doivent être déclarés aux responsables de l'exposition, sur le site d'exposition et avant la phase de démontage de la manifestation.

Les dommages déclarés après le démontage des œuvres ne seront pas indemnisés.

Les « books », dossiers de présentation des œuvres, ainsi que les travaux au format « carte postale » dont la fonction et la destination restent difficile à appréhender pour le visiteur ne seront pas assurés et confiés à la seule responsabilité des exposants.

ARTICLE 10 : Inscription

L'information des écoles d'art se fera par l'envoi d'un dossier de présentation, auquel sera joint un règlement de la manifestation ainsi qu'un dossier d'inscription.

Le dossier d'inscription à renvoyer est composé :

- Du dossier artistique de l'artiste
- Du formulaire d'inscription administratif
- De la fiche « modalités et délais de participation »
- Du dossier d'inscription technique
-

Le dossier d'inscription dûment rempli devra être retourné à de la Ville de Mulhouse, au plus tard le

31 JANVIER 2017

et adressé à :

Monsieur Michel SAMUEL-WEIS
Adjoint au Maire Chargé de la Culture
2, rue Pierre et Marie Curie
BP 10020
68948 MULHOUSE Cedex 9

Le dossier artistique comprend :

- 1. Un C.V de l'artiste participant ainsi qu'une copie du diplôme de fin d'étude.**
- 2. Une sélection de travaux documentés sous forme de tirages photographiques papier (maximum 15). Un descriptif sommaire des travaux par écrit est possible si nécessaire.**
- 3. Si le candidat présente des vidéos, il est obligatoire d'ajouter un synopsis voire un résumé court.**

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de

M. Eric VINCENT ou Mme Elodie MOSNIER

Adresse : Service Développement culturel de la Ville de Mulhouse
Cour des Chaînes - 15 rue des franciscains
68100 MULHOUSE

Tél : **00.33.3.69.77.77.50**

e-mail : eric.vincent@mulhouse-alsace.fr
elodie.mosnier@mulhouse-alsace.fr